



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Radio France

Question écrite n° 107437

Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes des représentants du Syndicat national des journalistes de Radio France concernant une éventuelle baisse du budget « Piges et contrats à durée déterminée » des rédactions locales de France Bleu. En effet, il semble que les crédits consacrés à la rémunération des piges et des contrats à durée déterminée vont diminuer de 10 à 25 %. Une telle mesure risque d'avoir notamment pour conséquence de bouleverser la couverture de l'actualité régionale puisque 25 % du budget piges et CDD correspondent à une quinzaine de semaines de travail, soit 200 à 300 reportages par an de moins par radio locale. Aussi, il le prie de bien vouloir lui apporter des précisions sur ce point. Il souhaiterait savoir quel sera le montant exact des baisses annoncées, si ces orientations d'économie de Radio France sont compatibles avec la pérennité de cette présence et de cette couverture territoriale, et si elles permettront le maintien de la qualité de l'information.

Texte de la réponse

Un accord d'entreprise a été signé entre la direction de Radio France et les organisations syndicales le 3 juin 2005. Cet accord prévoit la création de 45 postes de journalistes permanents en trois ans. Ainsi, 30 journalistes pigistes ou en CDD ont été intégrés au sein des rédactions de Radio France en 2006, 10 intégrations étant prévues en 2007 et 5 en 2008. Selon les termes de cet accord, ces créations d'emploi seront intégralement financées par redéploiement et transformation de budgets initialement consacrés à des CDD ou des piges. Par conséquent, la diminution des emplois occasionnels aura comme contrepartie une augmentation des effectifs permanents. Le ministre de la culture et de la communication se félicite d'un accord qui permet, d'une part, de diminuer les emplois dits « précaires » au profit d'emplois permanents et, d'autre part, d'améliorer le potentiel rédactionnel des stations locales avec une plus grande stabilité des personnels. Par ailleurs, la direction de Radio France a souhaité procéder à l'occasion de ces intégrations à un léger rééquilibrage des moyens affectés à chacune des délégations régionales, pour atténuer les disparités entre stations. Mais, cette réorganisation ne remet pas en cause l'attachement que porte le service public à l'information de proximité dont France Bleu est un maillon essentiel.

Données clés

Auteur : [M. Denis Merville](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107437

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10741

Réponse publiée le : 14 novembre 2006, page 11842